

MOUVEMENT SPIRITUEL POUR UNE HAITI NOUVELLE/ASSEMBLÉE DE YAHWEH

PRÉSENTE:

LES 613 Lois REDIGÉES PAR MOISE SOUS LA DICTÉE DE YHWH

Aujourd'hui 13 Janvier 2020, nous Les membres de l'Assemblée de Yahweh, avons été inspirés par le Créateur pour présenter au monde Les 613 Lois non seulement comme la constitution "qui doit régir toute activité humaine", mais aussi comme l'unique moyen pour accéder au salut. Ces 613 Lois nous ont été données par Yahweh, le Créateur. [Ces 613 Lois forment deux catégories] une première, Dix commandements écrits du doigt même de Yahweh, au Mont Sinäi; ET le reste écrit par Moïse, sous la dictée de Yahweh au Mont Horeb. Les 10 commandements constituent la source principale des 613 Lois données par Yahweh, le reste écrit par Moïse en EST le corollaire.

Sur le plan astronomique, notre planète EST régie par les Lois du système Luni-solaire. Les 613 Lois données par Yahweh sont alors divisées en trois grandes parties OU CATEGORIES:1) Les lois sacrificiels, 2) la loi pénale ET 3) Le Mo'ed ou les Lois solennelles. Depuis la dispersion Des enfants d'Israël sur toute la surface du globe, du nord au sud, de l'est à l'ouest, la nation juive a perdu le privilège de gouverner par le pouvoir monothéiste qui exige la punition immédiate de celui ou celle qui a péché. Cependant la loi pénale EST mise en veilleuse jusqu'à l'instauration du nouveau royaume Millenaire de Yahshua sur la terre.

2): Les Lois sacrificiels

Elles exigent que des agneaux soient sacrifiés Durant chaque service. La mort de Yahshua, le Messie, dans le système sacrificiel, ne met pas UN terme aux Lois solennelles qui sont Les fêtes célébrées en l'honneur du Créateur, cette mort pourtant a mis UN terme au système de sacrifice à Travers les solennités.

3): Les Lois solennelles

Ce sont des fêtes célébrées en l'honneur de Yahweh, le Créateur. Elles forment cinq (5) sections ou catégories régies par le système Luni-solaire.

Le premier: c'est le journalier. Deux services (matin ET soir) sont organisés quotidiennement. Les services du matin ont lieu avant le lever du Soleil ET celui du soir au coucher du Soleil. Du premier jour au septième, en conformité avec Ce qui se passe au tribunal céleste [les deux services se poursuivent sans discontinuité, Apoc. 5:1-14 ET Apoc. 12:10].

La deuxième Parties se réfère à Ce qui se fait hebdomadairement, Exode 20:8-11. Le Créateur fit le ciel ET la terre en six jours ET se reposa le septième. IL ordonna aux humains d'en faire autant (Marc 2:27). Par la suite, le Créateur convoqua une assemblée solennelle: Tout être humain dans

cette seconde parties ou categorie doit se présenter devant lui au coucher du Soleil du sixième jour (Vendredi) jusqu'au coucher du soleil du septième jour (Samedi). Ce n'est pas une suggestion, c'est plutôt UN commandement. Yahvweh EST dans son saint temple que toute la terre fasse silence devant Lui (Hab 2:20, Za.2:13 ET Ezech. 46:1, 2). Que toute chair fasse silancedevant Yahweh qui s'est réveillé de SA demeure sainte. Yahweh demande à Israël de laisser ouvrir la Porte qui donne sur le côté Oriental du coucher du soleil du sixième jour au coucher du soleil du septième jour de la niouvelle lune [de chaque mois] parce que c'est par là Qu'Il passe pour entrer dans son temple.

Référez-vous à Es. 66:24 qui se lit ainsi: ET IL arrivera que d'une nouvelle lune à une autre, d'un shabbath à UN autre, toute chair viendra se prosterner devant ma face, dit le Seigneur: la troisième section ou troisième categorie, le mois qui VA d'une nouvelle lune à une autre. Le Créateur exige que la trompette retentisse pour la convocation solennelle de l'assemblée. Pour plus de compréhension lisez le Psaume 81.

La quatrième section s'articule autour des Sept shabbaths annuels qui se distinguent du shabbath hebdomadaire. En effet chacun d'entre eux réunit une assemblée solennelle en l'honneur de Yahvé. Le premier shabbath annuel tombe le quinzième jour du premier mois, au lendememain de la Pâque. Cette fête sure une semaine ET EST Connue sous l'appellation de la semaine des pains sans levain. Le deuxième shabbath annuel clôture la semaine de la fête Des pains sans levain EST tombé le 21ème jour du premier mois, represente aussi le dernier jour de la fête des pains sans levain. C'est a dire: La fête des pains sans levain s'étend du 15 au 21 du premier mois, soit une semaine entière. Le dernier jour EST aussi UN dernier jour de festivité en l'honneur de Yahweh, si on y inclut la Pâque. Pendant cette période IL EST interdit d'avoir du levain chez Soi. Il est clair que la Pâque (le 14ième jour du premier mois) n'est pas un shabbath , mais le 15 et le 21 de ce premier mois sont Les deux premiers shabbaths de l'année.

Le troisième shabbath annuel tombe le jour de la Pentecôte qui prend place cinquante jours après la fête de la gerbe prémices, c'est-à-dire 50 jours après celui de la présentation de la gerbe à Yahweh. Ce jour-là aussi EST annoncé solennellenent au son de la trompette Lev. 23:1522. L'assemblée se recueille devant Yahweh qui lui interdit toute oeuvre servile exceptée la préparation du repas qui doit être servi aux participants à la fête. La Pentecôte, ou fête Des semaines, troisième shabbath annuel, EST aussi comme: le jour de la naissance a la congregation de Yahweh.

Le quatrième shabbath annuel EST le “Rosh-Hashanah” ou la fête des trompettes. IL tombe le premier jour du septième mois. Mais dans le calendrier civil babylonien le septième mois EST aussi adopté par la plupart des Juifs comme le premier mois de l'année. ILS commémorent la fête Des trompettes. Lé 23:23 EST le texte qui établit ladifférence entre les divers évènements en l'honneur du Créateur.

Finalement la dernière trompette retentira pour annoncer la chute des rois de la terre ET de leur royaume. Toutefois le Créateur réunit son peuple ET exige qu'aucune oeuvre servile ne soit accomplie en Ce jour-là.

Le cinquième shabbath annuel EST la fête de l'expiation Lévi 23:26 qui tombe le dixième jour du septième mois. IL commence au soir du neuvième jour ET finit le dixième jour du septième mois au coucher du Soleil. Ce shabbath revêt un caractère particulier pour l'être humain. IL EST particulier en ce sens qu'on fait la revue Des péchés commis pendant l'année.. C'est aussi le temps où la Haute Cour, le tribunal céleste se réunit pour la revue ET se présente devant le grand juge pour les péchés du peuple. IL EST demandé aux Israélites d'humilier leurs âmes devant Yahweh pendant CES vingt-quatre heures. Aucune oeuvre servile n'est permise Ce jour-là, seulement jeûner ET prier pour le pardon des péchés.

Tout de suite après le jour du grand pardon ou des expiations, vient la fête Des Tabernacles, ou fête des tentes (sukkot) qui, avec Les deux shabbaths spéciaux, complète la liste Des Sept shabbaths annuels. La fête Des Tabernacles rend la joie au peuple de Yahweh [qui se réjouit] après avoir été pardonné Lévi. 23:33-40. ET le Créateur lui-même participe à cette célébration joyeuse.

Ensuite, Yahweh crée UN cycle de quatre saisons ET y insère les différentes catégories de célébration.

- Le jour
- La semaine
- Le mois
- L'année
- Et enfin, Les saisons, elles-mêmes:

Le Printemps, l'été, l'Automne ET l'hiver.

Toutes régies par les 613 Lois qu'Il Donne à l'humanité ET qui doivent être observées comme SA constitution pour le genre humain, ET aussi comme plan de salut

UN vieil adage affirme: tout chemin mène à Rome. Mais que vous le croyiez ou non, les 613 Lois constituent l'unique chemin menant au Créateur.

Puisse Yahweh vous guider Dans la lecture de SES 613 Lois. Shalom, Shalom!!!

Les 613 commandements de YAHWEH

Selon les dernières découvertes ET les dernières informations disponibles,
Nous recommandons chaudement l'acquisition du Guide de Référence des 613 commandements
de Yahweh.

Les 248 commandements positifs (ou Ce qu'il faut faire)

Le culte de Yahweh

1. Crois en Yahweh [comme] la source de toute puissance qui existe dans l'univers Ex.20:2
2. Réfère-toi à Yahweh comme étant l'Être Suprême; Unis-toi à Lui. De.6:4
3. Aimé Yahweh de tout ton Coeur, de toute ton âme et de tout ton esprit De.6:5
4. Montre du respect pour Yahweh en gardant SES commandements De.6:1-2, 13, and 25.
5. Rends un culte à Yahweh Ex.23:25
6. Attache-toi à Yahweh De.16:20
7. Jure-toi par le Nom de Yahweh De.6:13
8. Marche dans la voie de Yahweh De.28:9
9. Sanctifie le Nom de Yahweh Le.22:32
10. Lis le livre de la Loi, étudie-le et médite-le De.6:7
11. Enseigne le livre de la loi à tes enfants De.6:7
12. Lie la loi à tes mains De.6:8
13. Lie la Loi à ton esprit De.6:8
14. Porte la frange au pan de tes vêtements No.15:38
15. Proclame et publie la loi de Yahweh De.6:9
16. Rassemblez-vous chaque sept (7) ans pour la lecture de la loi De.31:10-13
17. Le roi doit connaître la Loi de Yahweh et l'appliquer De.17:18-20
18. Acquier le livre de la Loi De.31:19
19. Soyez reconnaissants envers Yahweh et montrez-la dans vos prières, dans vos louanges et dans votre manière d'agir (votre comportement) De.8:10

Le temple ET les sacrificateurs

20. Bâissez le saint temple de Yahweh Ex.25:8-9
21. Vénérez Yahweh dans son temple Le.19:30
22. Veillez sur le temple de Yahweh jour et nuit No.18:2, 4
23. Les sacrificateurs et les Lévites doivent faire dans le temple de Yahweh le travail pour lequel ils ont été choisis No.18:23, 6-7

24. Les sacrificateurs doivent se laver les mains et les pieds Ex.30:17-21
25. Les sacrificateurs doivent allumer le chandelier Ex.27:21
26. Les sacrificateurs doivent bénir le peuple au Nom de Yahweh No.6:23-27
27. Les sacrificateurs doivent placer continuellement les pains de proposition devant la face de Yahweh Ex.25:30
28. Les sacrificateurs doivent brûler l'encens sur l'autel d'or tous les matins et entre les deux soirs Ex.30:7-8
29. Les sacrificateurs doivent continuellement allumer le feu sur l'autel Le.6:12-13
30. Les sacrificateurs doivent quotidiennement enlever les cendres de l'autel Le.6:10-11
31. Les sacrificateurs doivent renvoyer du camp ou du temple de Yahweh toute personne impure No.5:2-3
32. Les sacrificateurs doivent être regardés comme saints Le.23:8
33. Les sacrificateurs doivent revêtir d'habits spéciaux Ex.28:2-4, 40
34. Les sacrificateurs sont les gardiens de la maison de Yahweh No.18:1-5; De. 10:8
35. Les sacrificateurs doivent préparer l'huile sainte selon la méthode de préparation Ex.30:25
36. Les sacrificateurs doivent s'acquitter de leur tâche dans le Temple de Yahweh selon l'horaire préétabli De.18:6-8
37. Les sacrificateurs ne doivent se rendre impurs que pour un proche (parent) Le.21:1-4
38. Le souverain sacrificateur ne peut épouser qu'une fille vierge Le.21:13

Les Sacrifices

39. Le sacrifice perpétuel doit être offert deux fois le jour No.28:2-6
40. Les grains et le vin doivent être offerts deux fois par jour No.28:5, 7
41. Un sacrifice additionnel doit être offert chaque shabbath No.28:9-10
42. Un sacrifice additionnel doit être offert à chaque Nouvelle Lune No.28:11
43. Un sacrifice additionnel doit être offert quotidiennement pendant la semaine de la fête des pains sans levain (Paque) No.28:13-24.
44. La mesure de grains que vous offrirez comme prémices de votre moisson doit être apportée aux sacrificateurs le premier jour de la semaine de la fête des pains sans levain et les sacrificateurs l'agiteront le deuxième jour de la fête Le.23:10-14
45. Un sacrifice additionnel doit être offert le jour de la Pentecôte No. 28:26-27
46. Deux pains cuits avec du sel doivent être offerts le jour de la Pentecôte Le.23:17
47. Un sacrifice additionnel doit être offert le jour de la fête des Trompettes No.29:1-2
48. Un sacrifice additionnel doit être offert le jour de l'expiation No.29:7-8
49. Le service d'expiation doit avoir lieu le jour même de la fête d'expiation Le.16:29-34
50. Un sacrifice additionnel doit être offert le jour de la fête du Tabernacle No.29:12-13
51. Un sacrifice additionnel doit être offert le dernier jour (le huitième) de la fête du tabernacle No.29:35-36
52. Trois fois l'an il y aura fête en l'honneur de Yahweh: A la fête des pains sans levain, à la Pentecôte et à la fête du Tabernacle Ex.23:14-17

53. Les fêtes de Yahweh doivent être célébrées au lieu que Yahweh s'est choisi (pour en faire sa demeure), au temple de Yahweh De.12:5-7, 14
 54. Chaque famille doit se présenter devant Yahweh pour se réjouir pendant la fête des Tabernacles. De.16:16, 14 (sic)
 55. L'Agneau pascal doit être immolé le 14 Nissan au soir. No.28:16
 56. L'Agneau pascal doit être mangé le soir du 14 de Nissan¹ Ex.12:8-11
 57. Ceux qui se sont rendus impurs à cause d'un mort ou qui sont en voyage dans le lointain, détenus, pourront manger la Pâque le second mois No.9:10-11
 58. Cette pâque du second mois doit être conforme aux ordonnances traitant la Pâque No.9:11-12
 59. Les fêtes ainsi que la nouvelle lune doivent être annoncées solennellement au son de trompettes d'argent qui retentira aussi pour convoquer le peuple en temps de détresse No.10:2, 9-10
 60. Pour être offert en sacrifice, un animal doit être âgé d'au moins huit jours Le.22:27
 61. L'animal offert en sacrifice, pour être accepté, doit être sans défaut Le.22:21
 62. Aucune offrande ne doit manquer de sel Le.2:13
 63. La loi sur les sacrifices consumés par le feu Le.1:2-3
 64. La loi sur le sacrifice d'expiation Le.6:25
 65. La loi sur le sacrifice de culpabilité Le.7:1-2, 7;5:2-6
 66. La loi sur le sacrifice d'action de grâces Le.3:1
 67. La loi sur les dons Le.2;1-2
 68. Si l'assemblée pèche par ignorance, un sacrifice d'expiation doit être offert Le.4:13-14
 69. Si une personne pèche par ignorance, elle offrira un sacrifice d'expiation pour son péché quand elle l'aura découvert Le.4:27-28
 70. Si quelqu'un commet un péché involontaire concernant des choses consacrées, il offrira un sacrifice de culpabilité pour son péché Le.5:15-19
 71. Un sacrifice de culpabilité doit être offert pour le vol, le faux serment ou tout autre chose de nature à constituer un péché Le.6:1-7
 72. L'offrande de culpabilité doit être conforme aux prescrits de Le. 5:7, 11
 73. Nous devons confesser nos péchés à Yahweh, nous en repentir et nous montrer bien disposés à garder Ses commandements No.5:6-7
 74. Tout homme qui a un flux doit apporter un sacrifice (sacrifice de purification) Le.15:13-15; voir aussi commandement #109
 75. Une femme qui a un flux doit apporter un sacrifice Le.15:28-30
 76. Une femme doit apporter un sacrifice après son accouchement Le.12:6-8; voir aussi commandement #109
 77. Un lépreux guéri de sa lèpre doit apporter un sacrifice Le.14:2, 10
 78. La première dîme est sainte et appartient à Yahweh Le.27:30-33. Voir aussi commandement #109
 79. Le premier né de tout animal pur est saint et appartient à Yahweh Ex.13:2; De.15:19
 80. Tout fils premier né appartient à Yahweh, mais doit être racheté Ex.34:19-20
 81. Le premier ânon doit être racheté Ex.34:20
 82. Si le premier ânon n'est pas racheté, on doit lui briser la nuque Ex.13:13
-

- 83. Toutes les dîmes et les offrandes doivent être apportées à la maison de Yahweh De.12:5-6
- 84. Le temple de Yahweh est la seule place choisie par l'Éternel pour apporter dîme, offrande et sacrifice De.12:13-14, 26
- 85. Le sang des victimes doit être répandu sur l'autel de Yahweh pour notre expiation De.12:27
- 86. Les animaux consacrés qui présentent un défaut doivent être rachetés De.15:19-22
- 87. Tout animal qui remplacera un autre dans une offrande est déclaré saint Le.27:10, 33
- 88. Les sacrificateurs peuvent manger la viande consacrée des victimes Ex.29:33
- 89. Les sacrificateurs peuvent manger ce qui reste des grains présentés comme offrande Le.10:12-13
- 90. La viande consacrée et toute offrande qui deviennent impures doivent être brûlées Le. 7:19
- 91. Toute viande consacrée et toute offrande qui n'ont pas été mangées à l'heure prévue doivent être brûlées Le.7:17

Les Voeux

- 92. Un Naziréen doit laisser croître ses cheveux pendant le temps de sa consécration No.6:5
- 93. Un Naziréen peut se faire couper les cheveux et se raser quand la période de consécration est achevée No.6:18
- 94. Promesses et voeux faits à l'Éternel doivent être tenus De.23:21-23
- 95. La loi sur l'engagement (envers une personne) et le manquement à un vœu No.30:2-16

Cérémonie de purification

- 96. Quiconque touche le cadavre d'un animal impur ou en mange de la viande devient lui-même impur Le.8:11, 24
- 97. Quiconque touche le cadavre ou mange de la viande d'un animal pur mort accidentellement ou déchiré par un autre animal sauvage devient lui-même impur Le.11:39-40; 17:15
- 98. Tout article et toute nourriture qui entrent en contact avec une source d'impureté deviennent aussi impurs Le.11:32-34; 15:12
- 99. Les femmes qui ont un flux de sang sont impures Le.15:19:28
- 100. Après un accouchement, les femmes sont impures le.12:2-5
- 101. Quiconque souffre d'une maladie contagieuse de la peau est impur le 13:2-3
- 102. Les vêtements souillés par une maladie contagieuse sont impurs Le.13:47, 50-51
- 103. Une maison contaminée par une plaie de lèpre doit être déclarée impure selon les dispositions de Le.14:34, 44
- 104. Un homme qui a un flux anormal est déclaré impur Le.15:2
- 105. Une personne ou un objet quelconques qui entrent en contact avec la semence d'une femme ou d'un homme impur deviennent impurs Lev 15:16-18
- 106. Une femme avec un flux anormal doit être déclarée impure Le.15:19, 25-28
- 107. Celui qui touche le cadavre d'un humain est déclaré impur No.19:11-14
- 108. L'eau de purification rend pur quiconque était impur No.19:9
- 109. La cérémonie de purification consiste à se laver (une ablution), à laver ses vêtements et à faire l'expiation en apportant au sacrificateur l'offrande de purification Le.15:27; 5:2-3, 5-6
- 110. Ceux qui sont déclarés impurs à cause d'une plaie sur la peau (une lèpre invétérée par exemple) doivent suivre la procédure de purification habituelle prévue en Le.14:2
- 111. Ceux qui étaient atteints par la lèpre invétérée doivent se raser complètement Le.14:4

112. Ceux qui sont impurs à cause d'une maladie de la peau doivent arborer un signe qui le fait reconnaître facilement Le.13:45
113. Les cendres de la vache rousse doivent être utilisées lors de la cérémonie de purification No.19:2, 9

Les dîmes ET les offrandes dans la maison de Yahweh

114. Les sacrificateurs doivent déterminer la valeur d'une personne consacrée à Yahweh Le.27:2, 8, 25
115. Les sacrificateurs doivent attribuer une valeur à un animal consacré à Yahweh Le.27:11-13, 27
116. Les sacrificateurs doivent attribuer une valeur à une maison consacrée à Yahweh Le.27:14-14
117. Les sacrificateurs doivent estimer un champ consacré à Yahweh Le.27:16, 22-23
118. Si quelqu'un pèche par ignorance en gardant une offrande consacrée, il en fera restitution en ajoutant un cinquième à l'estimation Le.22:14
119. Les fruits récoltés à la quatrième année d'un arbre que vous avez planté seront consacrés à Yahweh et remis aux sacrificateurs Le.19:23-25
120. Les coins de votre champ ne doivent pas être moissonnés mais laissés aux pauvres Le.19:9
121. Tout ce qui reste dans le champ après la récolte appartient aux pauvres Le.19:9
122. Les épis laissés en arrière dans un champ déjà moissonné appartiennent aux pauvres De.24:19
123. Les olives et les grappes qui restent appartiennent aussi aux pauvres De.24:20-21
124. Toute grappe qui tombe de l'arbre appartient aux pauvres Le.19:10
125. Les premiers fruits de notre labour doivent être mis à part et apportés à la maison de Yahweh
126. Ex.23:19
127. Les saintes offrandes doivent être remises aux sacrificateurs à la maison de Yahweh No.18:8-14,21
128. La première dîme de notre revenu doit être remise à la maison de Yahweh pour le travail de Son Temple Le.27:30; De.14:22; 12:6
129. La deuxième dîme doit être mise à part pour les fêtes de Yahweh De.14:23-26.
130. Les sacrificateurs et les Lévites aussi doivent payer la dîme en vue de contribuer à l'oeuvre de Yahweh No.18:25, 28-29.
131. La troisième dîme doit être mise à part la troisième et la sixième année d'un cycle de sept ans pour permettre aux pauvres de participer aux fêtes de Yahweh De.14:28-29
132. Dîmes et offrandes doivent être présentées en prière à Yahweh De.26:13-14.
133. Chaque famille (en Israël) doit apporter ou envoyer sa dîme et ses offrandes devant Yahweh dans sa maison (pas de dîmes ni d'offrandes recueillies dans les familles juives chrétiennes) De.26:2-4, 10

134. La première portion de votre offrande (grain, pâte) doit être apportée aux sacrificateurs dans la maison de Yahweh No.15:20-21

L'année sabbatique

135. Les terres doivent se reposer pendant l'année sabbatique qui arrive chaque sept ans Le.25:2-5
136. Tout ce qui pousse dans les champs pendant l'année sabbatique doit servir de nourriture Ex.23:10-11; Le.25:6-7
137. Vous devez proclamer l'année du Jubilé et la consacrer le.25:10-12
138. Pendant l'année du jubilé, le jour de l'expiation, la trompette doit retentir et l'esclave hébreu doit être renvoyé libre Le.25:9-10, 13
139. Pendant l'année du Jubilé, les terres déjà vendues doivent retourner dans le patrimoine de leurs anciens propriétaires Le,25:23-24, 28
140. Dans les villes entourées de mur, le vendeur dispose d'une année à partir de la date de la vente pour racheter sa propriété le.25:29-30
141. Les années doivent être comptées à partir du Jubilé Le.25:8
142. La septième année est celle du repos De.15:1-3
143. L'étranger peut être contraint d'acquitter ses dettes la septième année De.15:3

Les animaux purs qui sont comestibles ET qui peuvent servir comme offrandes

144. Les sacrificateurs doivent recevoir la portion qui leur revient de tout animal pur offert en sacrifice De.18:3
145. Les sacrificateurs doivent recevoir en partage la première toison de brebis De.18:4
146. Quelle que soit la chose consacrée à Yahweh, elle devient très sainte à ses yeux, elle appartient au temple et aux sacrificateurs Le.27:28
147. Pour être comestible, la chair d'animaux pur doit provenir d'un animal égorgé et non d'animaux retrouvés morts ou déchirés par des animaux sauvages De.12:21
148. Le sang des animaux purs offerts en sacrifice doit être répandu sur le sol et recouvert de terre Le.17:13
149. Tu ne prendras pas la mère d'oiseaux couchés sur les petits ou sur les oeufs avec les oeufs ou les petits; tu prendras les oeufs ou les petits et tu liberas la mère de.22:6-7
150. Examine la viande d'un animal pour déterminer si elle est convenable à la consommation Le.11:2-3
151. Examine tout oiseau pour voir s'il convient à la consommation De.14:11
152. Examine les reptiles pour déterminer ceux qui sont comestibles Le.11:21-22
153. Examine les poissons pour déterminer ceux qui sont comestibles Le.11:9
154. Les nouvelles lunes doivent être observées comme des fêtes en l'honneur de Yahweh Ex.12:2; D3.16:1
155. Le septième jour de chaque semaine est le Shabbath de Yahweh, un jour de repos qui doit être annoncé par une sainte convocation Ex.23:12
156. Sanctifie le jour du Sabbat en faisant d'avance tous tes préparatifs Ex.20:8-11;16:23

157. Enlève tout levain de ta maison avant le premier jour de la semaine des pains sans levain Ex.12:15
158. Le premier jour de la semaine des pains sans levain (15 Nissan) raconte à tes enfants l'histoire de la sortie d'Égypte Ex.13:8
159. Pendant la semaine de la fête des pains sans levain, du 15 au 21 Nissan, tu ne mangeras que des pains sans levain Ex.12:18
160. Le premier jour de la semaine des pains sans levain (de la Pâque) (le 15 Nissan) EST UN shabbath, un jour de repos, une sainte convocation. La nourriture peut être préparée Durand ces Shabbaths 4, mais pas pendant la semaine hebdomadaire Ex.12:16
161. Le septième jour de la semaine de la fête des pains sans levain (ou de la Pâque) n'est pas un shabbath, ou un jour de repos mais quand même, une sainte convocation Ex.12:16
162. Au lendemain du premier shabbath de la semaine de la fête des pains sans levain, compte cinquante (50) jours pour la fête des semaines (Pentecôte) Le, 23:15-16
163. La fête des semaines (Pentecôte) est un shabbath, un jour de repos et une sainte convocation Le.23:21
164. La fête des Trompettes est un sabbat, un jour de repos et une sainte convocation Le.23:24
165. Le jour de l'expiation est un jour de jeûne Le.16:29-31
166. Le jour des expiations est un sabbat, un jour de repos et une sainte convocation Le.23:27-32
167. Le premier jour de la fête des tabernacles est un shabbath, un jour de repos et une sainte convocation Le.23:34-35
168. Le dernier jour de la semaine de la fête des Tabernacles est un shabbath, un jour de repos, une sainte convocation Le.23:36
169. Vous demeurez sous des tentes pendant la fête des tabernacles Le. 23:42
170. Une tente doit être fabriquée avant la fête des tabernacles Le.23:40
171. La trompette doit retentir le jour de la fête des trompettes No.29:1

Lois relatives au travail communautaire et lois de Yahweh que doivent observer les autorités et celles auxquelles Yahweh confie des responsabilités.

172. Tout mâle âgé de vingt ans et plus apportera annuellement un demi-sicle à la maison de Yah
Ex.30:12-16
173. Ecoute l'Oint de Yahweh et obéis-lui; il est le surveillant de la maison de Yahweh De.18:15-19
174. Le roi doit être choisi par Yahweh De.17:15
175. Ecoutez les sacrificateurs choisis par Yahweh et obeissez à l'ensemble des anciens de la maison de Yahweh sous la direction du surveillant de la maison de Yahweh De.17:9-11
176. Dites la vérité quand vous témoignez à un procès ou quand vous êtes interrogés lors d'une enquête Ex.23:2
177. Les sacrificateurs et leurs adjoints doivent être choisis par Yahweh De.16:18

178. Les sacrificateurs de la maison de Yahweh, choisis par Yahweh, doivent juger le peuple avec justice et équité selon la loi de Yahweh Lev.19:15
179. Quiconque détient des preuves relatives à une action susceptible de donner lieu à un procès doit témoigner et raconter ce qu'il a vu Le.5:1
180. Le témoignage d'un témoin doit être examiné minutieusement par les sacrificateurs De.13:14
181. Les faux-témoins doivent être jugés selon la loi de Yahweh de.19:19
182. Quand une personne a été retrouvée morte sans qu'on sache qui est l'auteur du meurtre, les anciens et les juges agiront selon ce qui est prescrit en De.21:1-9
183. Six villes de refuge doivent être établies sur la terre d'Israël No.35:11-13
184. Des villes doivent être accordées aux sacrificateurs et aux Lévites pour y habiter No.35:2-3
185. Construit une balustrade autour du toit de ta maison (si le toit est plat et sert d'espace d'habitation. Elle doit servir à empêcher quelqu'un de faire une chute De.22;8

Le culte du a Yahweh

186. L'idolâtrie doit être détruite De.12:2-4
187. Une ville qui se tourne vers l'idolâtrie doit être traitée selon les prescriptions de la loi De 13:12-15
188. Toute nation qui se tourne vers l'idolâtrie et qui refuse de se repentir doit être détruite De.20:17
189. Détruis tout ce qui rappelle l'idolâtrie De.25:19
190. Souviens-toi de tout le mal que l'idolâtrie fait à Israël De.25:17-18

Lois relatives aux périodes de tribulation et de persécution

191. Notre conduite doit être conforme à la loi de Yahweh pendant le temps des persécutions De.20:11-12
192. Les sacrificateurs doivent s'adresser à l'assemblée pendant le temps des tribulations De.20;2-4
193. Le camp de Yahweh doit respecter les consignes sanitaires De.23:9
194. Le camp de Yahweh doit être pourvu de tout ce qui est indispensable à l'observance des conditions sanitaires et chacun doit y jouer son rôle De.23:12-14

Nos responsabilités envers nos concitoyens

195. Toute propriété volée doit être rendue à son propriétaire Le.6:2-5
196. On doit prendre soin du pauvre selon la loi de Yahweh De.15:8, 11
197. Quand un esclave hébreu est affranchi, son maître doit lui donner des récompenses De.15:12-14, 18
198. Les prêts accordés aux frères ne doivent pas produire d'intérêts Ex.22:25
199. Les prêts consentis aux étrangers peuvent générer des intérêts Ex.22:25

200. Tu rendras le gage à son propriétaire s'il en a besoin De. 24:12-13
201. Tu donneras à l'ouvrier le salaire convenu pour le travail proposé et accompli De.24:14-15
202. Tu permettras au pauvre de manger et se rassasier des raisins de ton vignoble ou des épis [de ton champ de blé] de.23:24-25
203. Tu dois aider l'étranger dont l'animal est tombé à le relever Ex.23:5
204. Tu dois aider un frère dont l'animal est tombé à le relever De.22:4
205. Tout objet perdu (retrouvé) doit être rendu à son propriétaire De.22:1
206. Ceux qui ont péché doivent être repris le.19:17
207. Aime ton prochain, frère ou ennemi, comme toi-même Le.19:18
208. Aime l'étranger et le néophyte qui séjournent chez toi Le.19:34
209. Sois honnête dans l'utilisation des poids et des mesures
Le 19:36

La famille

210. Honore et respecte les enseignants choisis par Yahweh le.19:32
211. Honore et respecte tes parents Ex.20:12
212. Sois saint comme Yahweh est saint Le.19:2.
213. Porte comme fruit de la semence sainte, les 144.000 saints sacrificateurs promis par Yahweh à Abraham Ge.1:26-28
214. Le mariage doit être conforme à la loi de Yahweh Ge.2:24
215. Le nouveau marié doit se réjouir avec sa femme De.24:5
216. Tout nouveau-né mâle doit être circoncis le huitième jour de sa naissance Ge.17:10-12,
14
217. Si un homme meurt sans enfants, son frère doit épouser la veuve De.25:5-6
218. Mais il peut aussi renoncer à son droit d'épouser la veuve de son frère De.25:7-10
219. Un homme qui viole une jeune fille vierge doit payer une dot, l'épouser si le père de la jeune fille y consent. Il ne pourra jamais la répudier De.22:29
220. Les sacrificateurs doivent se prononcer dans tout cas de promiscuité prémaritale De.22:13-15
221. Le père de la jeune fille peut refuser le main de sa fille à un homme même si celui-ci a payé la dot Ex.22:16-17
222. La femme esclave doit être traitée en accord avec les lois spéciales régissant son statut et sa transformation [de l'état d'esclave à celui d'épouse] De.21:11-14
223. Le divorce n'est permis que pour cause d'infidélité De.24:1-4
224. Toute femme sur qui pèsent des soupçons d'infidélité, doit se soumettre au test prescrit par les dispositions de No.5:12-15

Les jugements

225. Quand c'est prévue par la loi, les juges ne peuvent appliquer d'autres peines que celles que la loi exige De.25:2-3
226. La loi concernant l'homicide involontaire No.35:22-23
227. Loi relative au meurtre De.19:11-13

228. La loi est une pour tous, la même pour l'étranger comme pour celui qui sert à la maison de Yahweh No.15:15-16
229. Celui qui pèche en enfreignant la loi de Yahweh volontairement ou involontairement est coupable Le.5:17; No. 15:30
230. Le péché ou violation de la loi de Yahweh est passible de la mort éternelle No.15:30-31; De.29:20; Ex.32:33
231. Par la droiture du souverain sacrificateur, le pécheur qui se repent vraiment de son péché et l'abandonne totalement par un retour à l'obéissance à la loi de Yahweh, peut obtenir le pardon Le.16:16, 32-34
232. Le cadavre de celui qui a été exécuté doit être inhumé le même jour De.21:23

Loi relative à l'esclavage

233. Les esclaves hébreux doivent être traités selon les prescriptions de la loi spécial régissant leur statut Ex.21:2-6
234. Le maître ou son fils peut épouser une esclave (servante) Ex.21:8-9
235. Si le maître ou son fils n'épouse pas la servante (l'esclave) il autorisera le père de cette dernière de l'affranchir Ex.21:8
236. Règlements relatifs aux esclaves étrangers Le.25:44-46

Les Procès

237. Une action en justice peut être introduite pour blessure faite par une personne Ex.21:18-25
238. Une action en justice peut être intentée pour blessure causée par un animal Ex,21:28-29
239. Une action en justice peut être introduite pour blessure faite à un animal Ex.21:33-34
240. Le voleur doit restituer l'objet volé ou être vendu pour son crime Ex.22:1-4
241. Une action en justice peut être introduite pour dommage causé à une propriété par des animaux Ex.22:5
242. Une action en justice peut être introduite pour dommage causé par un incendie Ex.22:6
243. Une action en justice peut être intentée dans des cas impliquant la garde d'un objet disparu de la maison de celui qui en avait la garde Ex.22:7-8
244. Un action en justice peut être intentée dans tout cas impliquant un animal disparu de l'enclos de celui qui en avait la garde Ex.22:10-13
245. Une action en justice peut être intentée dans tout cas impliquant un débiteur Ex.22:14-15
246. Un jugement doit être rendu dans toute dispute soulevée lors d'une vente Le.24:14-17
247. Un jugement doit être rendu dans toute dispute relative à la possession d'une propriété Ex.22:9
248. Restitution doit être faite dans tout cas relatif à un dommage corporel De.25:11-12; Ex.21:23-25
249. Un jugement doit être rendu dans toute dispute relative à un héritage No.27:8-11; De.21:15-17

Les 365 interdictions

L'adoration due à Yahweh (Le Culte de Yahweh et ses pratiques)

1. N'ayez foi en aucune autre dieu qu'en Yahveh seul Ex.20:3
2. Ne fabrique aucune image de Dieu pour la vénérer Ex.20:4
3. Ne reproduis l'image d'aucun faux dieu Le.19:4
4. Ne fabrique aucune image taillée Ex.20:23
5. N'adore aucun faux dieu Ex.20;5
6. N'adore pas les idoles, ne les sers pas non plus; ne suis pas leurs coutumes ni ne pratique pas leurs ordonnances De.4:15-19
7. N'offre pas tes enfants en sacrifices aux idoles Le.18:21
8. Ne vous tournez pas vers ceux qui prédisent l'avenir, ne le recherchez pas non plus Le.19:31
9. N'allez pas après ceux qui invoquent les esprits Le.19:31
10. Ne cherchez pas à comprendre la voie des idoles dans le dessein de les suivre De.12:30
11. Ne vous mettez jamais devant une poutre ou un poteau pour adorer Yahveh et ne placez jamais d'aliments devant elle (la poutre) en signe d'adoration De.16:21-22
12. Vous ne ferez aucune idole de pierre ornée Le.21:6
13. Vous ne rendez pas un culte à Astarté, la reine du ciel De.16:21
14. N'adorez aucune idole ni ne faites aucun voeu en son nom Ex.23:13
15. N'enseigne pas ni ne force aucune communauté à adorer les idoles De.13:12-14
16. N'enseigne ni ne contraint personne à adorer les idoles De.13:6-8
17. Ne vous mettez pas à écouter quelqu'un qui enseigne le culte des idoles ou qui se met à le pratiquer De.13:8
18. Ne pardonnez pas à quelqu'un qui adore les idoles De.13:8
19. Ne jetez aucun regard de pitié sur quelqu'un qui enseigne le culte des idoles De.13:8
20. Tu n'épargneras personne qui enseigne le culte des idoles De.13:8
21. Ne cache pas le fait que quelqu'un essaie d'enseigner le culte des idoles De.13:8
22. Tu ne convoiteras pas la richesse des idoles De.7:25
23. Tu ne rebatiras pas ce qui a été consacré à une idole De.13:16
24. Tu ne feras aucun usage d'une propriété mise à l'écart à cause de l'idolâtrie De.13:17
25. N'introduis pas le culte des idoles dans le Temple de Yahweh De.7:26
26. Ne parle pas au nom d'aucune idole De.18:20
27. N'enseigne ni ne prophétise faussement (ni ne repands de fausses prophéties) au nom de Yahweh De.18:20
28. N'écoute pas celui qui enseigne au nom d'une idole De.13:3-4
29. Ne respecte pas celui qui enseigne aux noms des idoles De.18:22
30. Ne prenez pas la voie des adorateurs des idoles ni ne pratiquez pas leurs coutumes Le.20:23
31. N'imites pas ceux qui consultent les idoles pour prédire l'avenir Le.19:26
32. Ne pratiquez pas l'astrologie Le.19:26
33. N'imites pas ceux qui prédisent l'avenir en invoquant les morts De.18:10-11
34. Ne pratiquez pas la sorcellerie De.18:10-11
35. Ne pratiquez pas la magie De.18:10-11
36. Ne pratiquez pas l'occultisme De.18:10-11
37. Ne consultez pas les esprits démoniaques De.18:10-11
38. N'essayez pas d'entrer en contact avec des morts; ils ne savent rien De.18:10-11

- 39. Les femmes ne doivent pas porter les vêtements sacrés d'un homme de.22:5
- 40. L'homme ne doit pas porter les vêtements sacrés d'une femme De.22:5
- 41. Tu ne porteras aucun tatouage Le.19:28
- 42. Tu ne porteras aucun vêtement sacré fait de deux [types] tissus (laine et lin) De.22:11
- 43. Tu ne couperas pas les coins de ta chevelure pour un mort L3.19:27
- 44. Tu ne couperas pas les coin de ta barbe pour un mort Le.19:27
- 45. Tu ne feras pas d'incision dans ta chair pour un mort Le.19:28

Interdictions d'entretenir des rapports avec des nations idolâtres (paiennes)

- 46. Ne reprenez jamais le chemin vers l'idolâtrie et ainsi ne péchez pas De.17:16
- 47. Ne suivez l'enseignement d'aucune loi si ce n'est celui de la loi de Yahweh enseignée dans son temple No.15:39
- 48. N'entretenez aucun rapport avec des nations idolâtres qui refusent de se repentir Ex.34:15
- 49. N'épargne aucune nation idolâtre qui refuse de se repentir De.20:16-18
- 50. N'ayez aucune pitié pour les nations idolâtres qui refusent de se repentir De.7:2
- 51. Ne permet pas aux idolâtres qui refusent de se repentir de rester pour toujours dans la maison de Yahweh Ex.23:32-33
- 52. Ne vous mariez pas avec un (e) idolâtre De.7:3
- 53. Interdisez l'accès du temple de Yahweh aux idolâtres sauf s'ils se repentant De.23:3-4
- 54. Ne prenez pas en aversion (ou ne haïssez pas) l'Edomite qui se repent De.23:7
- 55. Ne prenez pas en aversion (ou ne haïssez pas) l'Egyptien qui se repent De.23:7
- 56. N'ayez aucun rapport avec des idolâtres qui refusent de se repentir De.23:6
- 57. Ne détruisez pas les arbres fruitiers De.20:19
- 58. N'ayez pas peur des adversaires de Yahweh De.7:21
- 59. Tu ne dois jamais oublier la méchanceté des adversaires de Yahweh De.25:19

Le blasphème

- 60. Ne profanez pas le saint Nom de Yahweh, en affirmant avoir gardé les commandements de Yahweh tandis que vous pratiquez le péché Le.24:16
- 61. Ne violez pas le serment que vous avez fait et gardez-vous de ne pas accomplir le voeu que vous avez fait au nom de Yahweh Le.18:12
- 62. Ne prenez pas le Nom de Yahweh en vain en le cachant et d'être ainsi la cause qu'Il est oublié Ex.20:7
- 63. Ne profanez pas le Nom de Yahweh Le.22:32
- 64. Ne tentez pas Yahweh en vous doutant de lui ni en vous rebellant contre lui De.6:16
- 65. Ne rendez pas un culte idolâtre à Yahweh De.12:4
- 66. Le cadavre d'un pendu ne doit pas passer la nuit à la potence De.21:22-23

La Maison de Yahweh

67. Ne blasphémez pas le saint Nom de Yahweh en prétendant pratiquer sa loi mais en péchant [contre elle] Le.24:16
68. Le souverain sacrificateur ne peut entrer dans le lieu très saint sans le sacrifice approprié Le.16:2
69. Un sacrificateur handicapé ou qui a une tache sur la peau ne doit jamais entrer dans le lieu très saint Le.21:21-23
70. Un sacrificateur avec un handicap ou une tache ne doit pas s'approcher pour offrir la nourriture de Yahweh Le.21:17
71. Un sacrificateur avec une tache temporaire ne doit pas s'approcher pour participer au service jusqu'à ce qu'il soit guéri Le.21:18
72. Les sacrificateurs ne doivent pas se faire remplacer par leurs assistants, le Lévites Le.18:2-3
73. Les sacrificateurs ne doivent pas consommer de vin ou de liqueur forte avant d'entrer dans la cour du temple de Yahweh pour faire le service ou pour enseigner la loi Le.10:9-11
74. Personne, excepté un sacrificateur, ne peut s'approcher d'un ministre de Yahweh No.12:4, 22
75. Aucun sacrificateur ne peut faire le service dans le temple de Yahweh s'il est impur Le.22:2-3
76. Aucun sacrificateur ne peut faire le service dans le temple de Yahweh s'il n'est pas purifié [de ses impuretés] Le.22:6-7
77. Personne ne doit entrer dans le temple de Yahweh s'il est impur No.5:3
78. Toute personne devenue impure doit satisfaire toutes les exigences de la loi relative à sa purification à savoir: Se laver, se baigner et se présenter par devant le souverain sacrificateur pour le sacrifice d'expiation dans le délai prévu par la loi de Yahweh No.19:20; Le.17:16
79. Tu ne dois pas construire un autel avec des pierres taillées Ex.20:25
80. Les sacrificateurs ne doivent pas monter à l'autel de Yahweh en gravissant des degrés Ex.20:26
81. Les sacrificateurs ne doivent pas laisser la lampe qui brûle sur l'autel s'éteindre Le.6:13
82. Les sacrificateurs ne doivent pas brûler de l'encens non autorisé sur l'autel d'or Ex.30:9
83. Personne ne doit fabriquer pour usage domestique l'huile consacrée qui est utilisée dans la Maison de Yahweh Ex.30:31-33
84. L'huile consacrée ne doit pas servir à un usage particulier Ex.30:32
85. Ne jamais fabriquer de l'encens pour usage domestique suivant la méthode utilisée pour l'encens consacré Ex.30:37
86. Ne jamais retirer les barres de l'arche de l'Alliance Ex.25:15
87. Ne jamais détacher le pectoral du souverain sacrificateur de l'éphod Ex.28:28
88. Ne jamais confectionner les vêtements sacerdotaux improprement de peur qu'ils ne se déchirent Ex.28:32

Les Sacrifices, les saintes dîmes ET les offrandes

89. Les sacrifices doivent être offerts dans le temple de Yahweh; les dîmes et les offrandes doivent y être apportées. Aucun sacrifice, aucune dîme Ni offrande ne doivent être reçus dans UN lieu autre que le temple de Yahweh De.12:13-14.
90. Les animaux consacrés ne peuvent être offerts [en sacrifice] dans UN lieu autre que le temple de Yahweh Le. 17:3-7

91. Tu ne consacreras pas un animal qui a un défaut ni tu ne l'offriras comme offrande à Yahweh
Le.22:20, 22, 24
92. N'abattez pas un animal qui a un défaut pour l'offrir en sacrifice à Yahweh Le.22:22
93. Tu ne dois jamais répandre le sang d'un animal qui a un défaut sur l'autel de Yahweh Le.22:19-24
94. Tu ne dois pas brûler sur l'autel de Yahweh la portion d'un animal qui a un défaut Le.22:22
95. Tu ne dois pas offrir à Yahweh en sacrifice un animal qui a un défaut temporaire De.17:1
96. Tu ne dois jamais accepter d'un étranger comme offrande un animal qui a un défaut Le.22:25
97. N'imprime aucune marque sur un animal consacré comme offrande Le.22:21
98. N'offrez ni levain ni miel sur l'autel de Yahweh Le.2:11
99. Ne jamais laisser un sacrifice manquer de sel Le.2:13
100. Ne jamais apporter à la maison de Yahweh un gain provenant de l'idolâtrie De.23:18
101. Tu ne dois jamais abattre un animal et son petit le même jour Le.22:28
102. Tu ne dois pas verser d'huile d'olive sur l'offrande d'expiation du pauvre Le.5:11
103. Tu n'ajouteras pas d'encens à l'offrande d'expiation du pauvre Le.5:11
104. Tu ne répandras pas d'huile d'olive sur les grains apportés comme offrande de jalousie
No.5:15
105. Tu n'ajouteras pas d'encens aux grains d'une offrande de jalousie No.5:15
106. Tu ne dois jamais remplacer les éléments d'une offrande présentée [au sacrificateur] en accomplissement d'un vœu Le.27:10
107. Tu ne dois jamais consacrer le premier né d'un animal déjà consacré à Yahweh; tu le remettras au sacrificateur Le.27:26
108. Tu ne rachèteras pas le premier né d'un animal pur déjà consacré à Yahweh; tu le remettras au sacrificateur No.18:17:18
109. Tu ne rachèteras pas les dîmes qui appartiennent déjà à Yahweh; tu les remettras au sacrificateur Le.27:32-33
110. Tu ne dois pas vendre une propriété consacrée, elle appartient à Yahweh et doit être remise au sacrificateur Le.27:21 , 28
111. Tu ne rachèteras pas une propriété consacrée après le délai imparti; elle appartient à Yahweh et doit être rendue au sacrificateur Le.27:28
112. Tu ne dois pas enlever la tête d'un oiseau offert comme sacrifice de culpabilité Le.5:7-8
113. Tu n'utiliseras pas un animal consacré comme animal de labour De.15:19
114. Tu ne dois pas tondre (ta brebis), un animal consacré De.15:19é
115. Tu n'offriras pas l'agneau pascal avec du levain Ex.34:25
116. La graisse du sacrifice de l'agneau pascal ne doit pas être gardée jusqu'au matin
Ex.23:18ê
117. La chair de l'agneau pascal ne doit pas être gardée jusqu'au matin
118. Aucune partie de l'offrande d'expiation ne doit être gardée jusqu'au matin De.16:4
119. Aucune partie du second agneau pascal ne doit être gardée jusqu'au matin No.9:12
120. Tu ne dois pas garder jusqu'au matin aucune portion du sacrifice d'action de grâce
Le.22:29-30
121. Tu ne dois briser aucun des os de l'agneau pascal Ex.12:46
122. Aucun os du second agneau pascal ne doit être brisé No.9:12

123. La chair de l'agneau pascal ne doit pas être emportée; elle doit être mangée à l'intérieur de la maison [où la victime a été immolée] Ex.12:46
124. Tu ne doit pas rôtir avec du levain les grains qui restent de l'offrande Le.6:17
125. Tu ne dois pas manger la chair de l'agneau pascal demi-cuit ni bouillie Ex.12:9
126. Aucun étranger ni serviteur salarié [mercenaire] ne doit manger la pâque Ex.12:45
127. Aucun incirconcis ne doit manger la pâque Ex.12:48
128. Aucun étranger ne mangera de la chair de l'agneau pascal Ex.12:43
129. Aucun individu déclaré impur ne peut manger des offrandes saintes Le.22:2-3
130. Tu ne dois consommer aucune nourriture déclarée impure Le.7:19
131. Tu ne mangeras pas de ce qui proviendra d'un sacrifice qu'on a gardé pendant trois jours, tu dois le brûler Le.19:6-8
132. Un sacrifice qui reste jusqu'au troisième jour ne sera pas agréé par Yahweh Le.7:16-18
133. Hormis les membres de la famille du sacrificateur, personne [d'autre] ne peut manger d'une offrande consacrée Le.22:10-11
134. Aucun incirconcis ne peut manger des mets provenant des offrandes consacrées Le.22:10-13
135. Aucun incirconcis ne mangera d'une offrande sainte Le.22:10
136. Un sacrificateur déclaré impur ne pourra pas manger d'une offrande consacrée Le.22:4
137. La fille d'un sacrificateur mariée à une personne qui n'est pas sacrificateur ne pourra pas manger d'une offrande consacrée Le.22:12-13
138. Personne ne mangera d'une offrande présentée par un sacrificateur [Personne ne mangera d'une offrande personnelle d'un sacrificateur] Le.6:23
139. Tu ne dois rien manger d'une offrande de culpabilité dont le sang est répandu sur l'autel Le.6:30
140. Tu ne mangeras aucun aliment abominable (souillé, impur) qu'il s'agisse de nourriture impure, ou d'animal présentant un handicap (animal endommagé) De.14:3
141. Tu ne mangeras des grains de ta seconde dîme que dans la présence de Yahweh dans son temple au jour de fête qu'il s'est choisie De.12:17-18
142. Tu ne boiras le vin de ta seconde dîme que dans la présence de Yahweh dans son temple au jour qu'il s'est choisi De.12:17-18
143. Tu ne consommeras ta seconde dîme d'huile que dans la présence de Yahweh dans son temple au jour qu'il s'est choisi De.12:17-18
144. Tu ne mangeras le sacrifice de la fête de Yahweh que dans la présence de Yahweh dans son Temple le jour de la fête de Yahweh De.12:17-18
145. Les sacrificateurs ne doivent manger les dîmes que dans la présence de Yahweh au temple de Yahweh pendant la fête de Yahweh De.12:17-18
146. Les sacrificateurs ne doivent pas manger de la viande d'un sacrifice consumé par le feu Le.1:9
147. La viande provenant d'un sacrifice ne doit pas être consommée avant que le sang ne soit répandu sur l'autel De.12:27
148. Les Sacrificateurs ne peuvent manger leurs dîmes et les offrandes consacrées que dans la présence de Yahweh, au temple de Yahweh, une place sainte Le.10:13-14
149. Aucun étranger ne mangera des offrandes consacrées Ex.29:33

150. Tu ne dois pas manger ta seconde dîme quand tu es chez toi dans un état d'impureté De.26:14
151. Tu ne mangeras pas ta seconde dîme en l'honneur d'un mort De.26:14
152. Tu ne mangeras pas ta dîme en l'honneur d'une idole De.26:14
153. Aucune personne non autorisée ne mangera d'une offrande consacrée Le.22:14-16
154. Ne t'accorde aucun délai de payer ta dîme ou d'apporter ton offrande à Yahweh dans sa sainte demeure Ex.22:29
155. Ne t'accorde aucun délai dans l'accomplissement d'un vœu fait à Yahweh. Tu l'accompliras dans la sainte demeure de Yahweh De.23:21
156. Tu ne dois pas te présenter devant Yahweh, pendant ses fêtes et dans sa maison avec les mains vides De.16:16-17
157. Tu ne dois pas violer le serment et tu dois garder la promesse que tu as faite à Yahweh No.30:2

Les sacrificateurs

158. Un sacrificateur n'épousera pas une femme prostituée Le.21:7
159. Un sacrificateur n'épousera pas une femme qui s'adonne à l'idolâtrie Le.21:7
160. Un sacrificateur n'épousera pas une femme divorcée Le.21:7
161. Le souverain sacrificateur ne doit pas épouser une femme idolâtre Le.21:14
162. Le souverain sacrificateur ne doit pas épouser une femme prostituée [une femme souillée] Le.21:14
163. Les sacrificateur ne doivent pas laisser croître leurs cheveux Le.10:6; Ez.44:20
164. Le sacrificateur ne doit pas porter de vêtements déchirés; Il ne doit pas non plus déchirer ses vêtements Le.10:6
165. Le sacrificateur ne doit pas sortir de la tente d'assignation Le.10:7
166. Les sacrificateurs ne se rendront pas impurs excepté pour leurs plus proches parents Le.21:1-4
167. Le souverain sacrificateur ne doit pas s'approcher d'un cadavre Le.21:11
168. Le souverain sacrificateur ne se rendra pas impur pour un mort Le.21:11
169. La tribu de Lévi n'a pas d'héritage en Israel De.18:1
170. La tribu de Lévi n'a d'autre héritage que la portion réservée à Yahweh No.18:20
171. Les sacrificateurs ne doivent pas se raser pour un mort Le.21:5; De.14:1

Lois relatives aux activités quotidiennes

172. Tu ne mangeras pas la viande d'un animal impur De.14:7-8
173. Tu ne mangeras pas la chair d'un poisson ni d'aucun crustacé impur Le.11:10-12
174. Tu ne mangeras d'aucune espèce d'oiseaux impurs le.11:13
175. Tu ne mangeras d'aucune espèce d'insectes volants Le.11:20-23
176. Tu ne mangeras pas d'aucune espèce d'insectes qui rampent Le.11:41
177. Tu ne mangeras de la chair d'aucun reptile Le.11:44

178. Tu ne mangeras pas le ver qui est dans les fruits ou les légumes Le.11:42
179. Tu ne mangeras d'aucun insecte qui forme un groupe en se déplaçant Le.11:43; de.14:19
180. Tu ne mangeras pas d'un animal trouvé mort De.14:21
181. Tu ne mangeras pas la chair d'un animal déchiré Ex.22:31
182. Tu ne mangeras pas de viande qui saigne ou incomplètement cuite. On peut s'en assurer qu'à condition que la viande soit complètement cuite De.12:23
183. Tu ne toucheras pas le cadavre d'un animal impur Le.11:8
184. Tu ne mangeras pas le sang Ni ne le boiras. [Tu n'utiliseras le sang ni comme nourriture ni comme boisson (breuvage)] le.7:26-27
185. Tu ne dois pas consommer la graisse d'animaux offerts en sacrifice Le.7:23, 25
186. Tu ne dois pas cuire un chevreau dans le lait de sa mère, c'est une pratique chez les idolâtres Le.23:19
187. Tu ne dois offrir aucun sacrifice aux idoles et tu n'en manges pas non plus Le.17:7
188. Tu ne mangeras pas de la chair d'un tureau qui a été lapidé jusqu'à ce que mort s'en suive pour avoir frappé quelqu'un Ex.21:28
189. Vous ne mangerez pas de pain en célébration de la fête tant que vous n'aurez apporté et présenté votre offrande au sacrificateur le 15 ème jour du mois de Nissan Le.23:14, 10
190. Vous ne mangerez aucun épi torréfié en célébration de la fête tant que vous n'aurez pas apporté et présenté votre offrande au sacrificateur le 15 ème jour du mois de Nissan Le.23:14
191. Vous ne mangerez aucun gruau en célébration de la fête jusqu'à ce que vous ayez apporté et présenté votre offrande aux sacrificateurs le 15 ème jour du mois de Nissan Le.23:14
192. Ne mangez aucun fruit provenant d'un jeune arbre dans les trois premières années de sa croissance Le.19:23
193. Ne mangez aucun produit provenant d'un champ où deux semences ont été répandues De.22:9
194. Ne mangez pas la nourriture ni ne buvez pas la boisson présentées aux idoles De.32:38
195. La consommation exagérée d'alcool sous toutes ses formes est interdite De.21:20
196. Tu dois observer un jeûne [complet c'est-à-dire sans nourriture ni boisson] le jour de l'expiation Le.23:29, 32
197. Vous ne mangerez aucun pain levé pendant la fête des pains sans levain Ex.13:3
198. Vous ne mangerez aucun produit contenant du levain pendant la fête des pains sans levain Ex.12:20
199. Vous ne mangerez pas la Pâque avec des pains levés De.16:3
200. Aucun produit contenant du levain ne doit être trouvé dans votre demeure pendant la fête des pain sans levain Ex.13:7
201. On ne doit pas trouver de levain dans vos maisons pendant la semaine de la fête des pain sans levain Ex.12:19

Le Nazireat

202. Un Naziréen ne doit boire ni vin ni aucun breuvage obtenu à partir des raisins No.6:3
203. Un Naziréen ne mangera pas de raisins frais No.6:3
204. Un Naziréen ne mangera pas de raisins No.6:3
205. Un Naziréen ne mangera pas de pépins provenant des raisins No.6:4

206. Un Naziréen ne mangera pas la peau du raisin No.6:4
 207. Un Naziréen ne se rendra pas impur pour un mort No.6:7
 208. Un Naziréen ne s'approchera pas d'un cadavre No.6:6
 209. Un Naziréen ne se rasera pas pendant son naziréat No.6:5

Agriculture

210. **Tu dois laisser un coin de ton champ sans le moissonner; tu l'abandonneras aux pauvres Le.23:22**
 211. **Tu ne ramasseras pas les épis laissés en arrière dans ton champ; tu les abandonneras aux pauvres Le.23:22**
 212. **Tu ne cueilleras pas les olives restés aux branches après la cueillette, tu les laisseras aux pauvres De.24;20**
 213. **Tu ne cueilleras pas les grappes restées dans ta vigne; ils appartiennent aux pauvres Le.19:10**
 214. **Tu ne retourneras pas pour ramasser des gerbes oubliées dans ton champ; tu les laisseras aux pauvres De.24:19**
 215. N'ensemencez pas votre champ avec deux semences différentes Le 19:19
 216. Ne plantez pas dans votre vignoble deux variétés de vignes De.22:9
 217. Tu ne dois pas croiser des animaux de deux espèces différentes Le. 19:19
 218. Tu ne dois pas travailler avec des animaux de deux espèces différentes attelés ensemble De.22:10
 219. Tu ne dois pas emmuseler le boeuf qui foule le grain De.25:4
 220. Tu n'ensemenceras pas ton champ la septième année Le.25:4
 221. Tu ne tailleras ni ta vigne ni tes arbres fruitiers la septième année Le.25:4
 222. Tu ne récolteras rien de ta moisson à la septième année Le.25:5
 223. Tu ne vendangeras aucune grappe de ta vigne non taillée la septième année Le.25:5
 224. Tu n'ensemenceras pas tes champs l'année du jubilé Le.25:11
 225. Tu ne récolteras rien de ta moisson l'année du jubilé Le.25:11
 226. Tu ne vendangeras les grappes de ta vigne l'année du jubilé Le.25;11
 227. Aucune vente de propriété immobilière n'est définitive Le.23:25
 228. Tu ne vendras pas les terres appartenant aux sacrificateurs et aux Lévites Le.25:34
 229. Tu ne délaisseras (n'abandonneras) ni les sacrificateurs ni les Lévites De.12:19

Les prêts, les affaires ET le traitement des esclaves

230. Tu n'exigeras pas le remboursement d'un prêt après la septième année De.15:2
 231. **Tu ne refuseras aucun prêt au pauvre sous prétexte que la septième année approche De.15:9**
 232. **Tu n'endurciras point ton coeur devant ton frère pauvre De.15:7**
 233. **Tu ne renverras pas l'esclave hébreux avec les mains vides quand son temps de service comme esclave aura terminé De.15:13**
 234. N'exige aucun intérêt sur un prêt accordé à un frère Ex.22:25

235. Ne prête jamais de l'argent à intérêt à un frère Le.25:37
236. N'accepte d'aucun frère un prêt qui génère des intérêts De.23:19-20
237. **Tu ne consentiras pas de t'associer à quelqu'un qui prête de l'argent à un frère et exige des intérêts Ex.22;25**
238. Ne retiens pas le salaire d'un employé au-delà du temps convenu Le.19:13
239. Tu ne prendras pas par la force aucun gage sur un prêt De.24:10-11
240. Tu ne garderas pas comme dépôt de garantie le gage d'un pauvre sur un prêt s'il a besoin de ce gage De.24:12-13
241. Tu n'exigeras d'une veuve aucun gage sur un prêt De.24:17
242. Tu ne prendras pas comme garantie sur un prêt consenti à un homme un objet dont la vie du débiteur dépend De.24:17
243. **Tu ne dois kidnapper personne Ex.21:16**
244. Tu ne voleras pas Ex.20:15
245. **Tu ne raviras rien par violence Le.19:13**
246. Tu ne déplaceras pas les bornes d'un terrain ni modifier ses limites De.19:14
247. Tu ne dois tromper personne Le.19:13
248. Tu ne participeras à aucun acte frauduleux Le.19:11
249. Tu ne convoiteras pas le bien de ton prochain Le.19:11; 6:2
250. Ne vous trompez pas l'un l'autre dans les affaires Le.25:14
251. Ne tirez pas profit de votre prochain Le.25:17
252. Ne maltraitez pas l'étranger Ex.22:21
253. Ne trompez pas l'étranger dans les affaires Ex.22:21
254. **Tu ne rendras pas [à son maître] un esclave qui a fui l'idolâtrie De.23:15**
255. **N'opprimez ni ne prenez avantage d'un esclave qui a fui l'idolâtrie De.23:16**
256. Ne prenez aucun avantage des veuves et des orphelins Ex.22:22
257. **Ne traite pas un frère devenu esclave comme quelqu'un qui n'a aucun espoir de rédemption Le.25:39**
258. Tu ne dois pas vendre ton frère comme esclave à des étrangers le.25:42
259. Tu ne dois pas rudoyer un esclave Le.25:43
260. Tu ne permettras pas à un étranger de maltraiter un esclve Le.25; 47, 53
261. Tu ne vendras pas une servante à des étrangers Ex.21:8
262. Tu ne dois pas priver une épouse, ni un membre de ta famille de nourriture, de vêtement et de logement Ex.21;10
263. Ne vendez pas une captive devenue esclave De.21;14
264. Ne traitez pas une captive comme une personne contrainte de devenir esclave de.21:14
265. Tu ne dois pas convoiter la propriété de quelqu'un Ex.20:17
266. Tu ne convoiteras pas les propriétés des idolâtres De.7:25
267. Un travailleur ne doit pas récolter pour lui-même les épis de son frère De.23:25
268. UN travailleur peut manger des produits du champ de son employeur mais ne doit rien emporter De.23:24 [Le travailleur mangera Ce qu'il peut manger mais n'emportera rien. De.23:24
269. Tu dois retourner un objet trouvé à son propriétaire De.22:1-3
270. Tu dois aider un homme ou un animal qui s'écroule sous son poids Ex.23:5; de.22:4

271. Tu ne dois pas utiliser de faux poids ni de fausses mesures Le.19:35
 272. Tu n'auras pas [dans ton commerce] deux poids ni deux mesures. [Tu auras un poids juste et une mesure juste De.25:13-14

Jugement ET comportement des Juges

273. UN juge n'altèrera pas la justice en la rendant selon SA propre opinion. Il la rendra selon la loi de Yahweh Ex.23:8
 274. Un juge ne doit pas accepter de pot-de-vin Ex.23:8
 275. UN juge ne doit pas être partial. Il ne doit pas modifier un jugement au profit des riches Le.19:15
 276. Un juge ne doit pas avoir peur de rendre la justice selon la droiture De.1:17
 277. Un juge ne doit pas prendre partie pour les pauvres Le.19:15
 278. Un juge ne doit pas porter atteinte aux droits du pauvre dans son procès Ex.23:6
 279. Un juge ne doit pas avoir de la commisération pour un coupable De.19:11-13, 21
 280. Un juge ne doit pas porter atteinte aux droits des étrangers et des orphelins De.24:17
 281. Tu ne dois pas répandre de fausses nouvelles Ex.23:1
 282. Tu ne dois pas cacher le péché [d'autrui] ni refuser de témoigner Le.5:1
 283. Ne suivez pas la foule dans ses mauvaises voies Ex.23:2
 284. Ne fais pas juge celui qui ignore la loi de Yahweh De.1:13
 285. Tu ne porteras pas de faux témoignages dans un procès ou une enquête Ex.20:16
 286. Les juges ne doivent pas recevoir de faux témoignages dans un procès De.19:16:17
 287. Tu ne jugeras pas une personne pour les actions commises par ses parents ou ses enfants De.24:16
 288. Tu ne dois pas juger un fait sur la déposition d'un seul témoin De.19:15
 289. Tu ne tueras pas Ex.20:13
 290. Tu ne condamneras pas un innocent ni un juste Ex,23:7
 291. Les juges ne prononceront aucun verdict sans avoir au préalable mener une enquête approfondie De.19:15
 292. Ne condamne jamais à mort un meurtrier sans jugement [Tu ne condamneras pas à mort un meurtrier sans que le juge l'entende] No.35;12
 293. Tu dois rendre public le verdict d'un jugement De.17:11-12
 294. Tu ne puniras pas l'innocente victim d'un crime De.22:26
 295. Tu n'accepteras pas de rançon pour UN meurtrier qui a tué volontairement. Il doit surement être condamné à mort No.35:31
 296. Tu n'accepteras pas de rançon pour quelqu'un qui a accidentellement donné la mort. Il doit se rendre dans la ville de refuge et y demeurer No.35:32
 297. Tu ne mettras pas en danger la vie de ton prochain Le.19:16
 298. Tu dois te protéger contre tous les riches De.22:8
 299. Tu n'induiras pas quelqu'un en erreur en lui donnant un conseil illégal Le.19:14
 300. Tu n'appliqueras que les peines que la loi prévoit De.25:2-3
 301. Tu ne répandras ni calomnie ni rumeur sur ton prochain Le.19:16
 302. Tu ne dois haïr personne Le.19:17
 303. Tu ne dois pas participer au péché d'autrui en ne le reprenant pas Le.19:17

304. Tu ne te vengeras pas de ton voisin Le.19:18
305. Tu ne garderas aucune rancune contre ton prochain Le.19:18
306. Tu ne prendras pas la mère oiseau et les oiselets ensemble De.22:6
307. Tu ne dois pas raser la partie malade de ta peau Le.13:33
308. Tu ne dois ni cacher ni enlever les signes qui permettent d'identifier un lépreux Le.13:45;
De.24:8
309. Si un cadavre a été trouvé, tu dois en informer les sacrificateurs immédiatement De.21:1-
2
310. Tu ne laisseras pas vivre une magicienne Ex.22:18
311. Le nouveau marié doit être exempt du service militaire la première année de son mariage
De.24:5
312. Tu ne dois pas te rebeller contre l'enseignement du serviteur choisi par Yahweh De.17:11
313. Tu n'ajouteras rien aux commandements de Yahweh De.4:2
314. Tu ne retrancheras rien aux commandements de Yahweh De.4:2
315. Tu ne maudiras pas le juge choisi par Yahweh ni tu te rebelleras pas contre lui Ex.22:28
316. Tu ne maudiras pas les autorités choisies par Yahweh ni tu ne te rebelleras pas contre elles
Ex.22:28
317. Tu ne maudiras pas un sourd Le.19:14
318. Tu ne maudiras ni tes parents ni tes enseignants Ex.21:17
319. Tu ne frapperas ni tes parents ni tes enseignants Ex.21:15
320. Tu ne dois pas travailler le jour du Shabbath [tu te reposeras le jour du Shabbath]
Ex.20:10; Ex.31:15
321. Tu ne feras aucun ouvrage le jour du Shabbat ni tu n'entreprendras une activité
quelconque Ex.16:29
322. Tu n'allumeras aucun feu le jour du Sabbath [Tu ne te mettras pas en colère non plus le
jour du Shabbath] Ex.35:3; De.32:22
323. Tu ne travailleras pas le premier jour de la fête des pains sans levain Ex.12:16
324. Tu ne travailleras pas le dernier jour de la fête des pains sans levain Ex.12:16
325. Tu ne travailleras pas le jour de la fête de Pentecôte Le.23:21
326. Tu ne travailleras pas le jour de la fête des trompettes Le.23;24-25
327. Tu ne travailleras pas le premier jour de la fête des Tabernacles Le.23:35
328. Tu ne travailleras pas le dernier jour de la fête des Tabernacles Le.23;36
329. Tu ne travailleras pas le jour de l'expiation Le.23:28

Relations immorales

330. Un homme ne couchera pas avec sa mère Le.18:7
331. Un homme ne couchera pas avec sa belle-mère (femme de son père) Le.18:8
332. Un homme ne couchera pas avec sa soeur Le.18:9
333. Un homme ne couchera pas avec sa demi-soeur Le.18:11
334. Un homme ne couchera pas avec sa petite fille (fille de son fils) Le.18:10
335. Un homme ne couchera pas avec sa petite fille (fille de sa fille) Le.18:10

336. Un homme ne couchera pas avec sa fille Le.18:10
337. Un homme n'épousera pas une fille et sa mère Le.18:17
338. Un homme n'épousera pas une femme et sa petite fille, enfant de son beau-fils Le.18:17
339. Un homme n'épousera pas une femme et sa petite fille, enfant de sa belle-fille Le.18:17
340. Un homme ne couchera pas avec sa tante, soeur de son père Le.18:12
341. Un homme ne couchera pas avec sa tante, soeur de sa mère Le.18:13
342. Un homme ne couchera pas avec la femme de son oncle Le.18:14
343. Un homme ne couchera pas avec sa belle-fille, femme de son fils
344. Un homme ne couchera pas avec sa belle-soeur, femme de son frère Le.18:16
345. Un homme ne couchera pas son épouse dans la maison d'une autre (épouse) Le.18:18
346. Tu ne t'approcheras pas d'une femme pendant son impureté menstruelle pour coucher avec elle; ni d'aucune manière qui le rendra impur au contact de la femme Le.18:19
347. Tu ne commettras poin d'adultère le.18:20
348. Tu ne coucheras pas avec un animal Le.18:23
349. Une femme ne coucheras pas avec un animal Le.18:23
350. Un homme ne couchera pas avec un autre homme Le.18:22
351. Un homme ne couchera pas avec une femme fiancée à un autre homme Le.19: 20
352. Un homme ne doit pas convoiter une femme qui lui est interdite [Un homme ne doit pas désirer immodérément une femme qui lui est interdite] Le.18:6
353. Un homme ne doit pas coucher avec une femme avant qu'il ne l'ait épousée légalement Ex.22:16-17
354. Ne permets pas à ton fils ni à ta fille d'épouser un (e) idolâtre qui refuse de se repentir De.23:2; 7:3
355. Ne permets pas à ta fille de se livrer à la prostitution ni à l'impudicité Le.19:29
356. Un homme ne doit pas avoir de relations sexuelles avec une femme qui, l'ayant quitté, a eu des rapports sexuels avec un autre homme De.24:4
357. Une veuve sans enfant ne doit épouser qu'un membre de la famille de son [défunt] mari De.25:5
358. Un homme ne doit pas divorcer d'avec une femme qu'il a épousée après l'avoir violée De.22:29
359. Un homme ne peut divorcer d'avec une femme qu'il a épousée après avoir porté atteinte à sa reputation De.22:19
360. Aucun homme ayant subi la castration ne peut devenir sacrificateur De.23:1
361. Aucun homme ne peut divorcer d'avec une femme que si elle a commis une infidélité De.24:1

Notre Roi

362. Tu ne prendras pas un étranger pour Roi De.17:15
363. Le roi ne doit pas placer sa confiance dans sa puissance militaire De.17:16
364. Le roi ne doit pas se laisser diriger par sa femme De.17:17
365. Le roi ne doit pas être cupide De.17:17 [Le roi ne doit pas se laisser dominer par son avidite pour les richesses De.17:17]

Votre Frère en Yahshua: Evêque Jean Sagesse/Joseph Pierre,
Collaborateurs: Pasteur Samuel André
Elder Yves Jacquet

Si vous souhaitez en savoir plus sur notre travail, veuillez consultez WWW.Voix de la Prophetie.com ou pour vos suggestions, votre soutien ou vos critiques, écrivez-nous à:

P.O.Box 120302 Brooklyn,

NY.11212 ou envoyez-nous UN courriel à: Joseph Pierre 777@gmail.com Vous pouvez nous visiter tous les

Samedis de 10:30 AM à 2:30 heures PM au numéro 659 Ralph Avenue, Brookly, NY. 11212 ou vous pouvez visiter notre line de prière tous les Mercredis de 8:00 PM à 10: 00 PM, ou tous les Vendredis de 8:00 PM à 10:00 PM. au: 857-232-0156, pass word: 168-286, tous les Dimanches de 6:30 à 9:00 AM. FaceBook: Evêque Joseph Pierre, ou appelez-nous au numéro: 347-801-5905.

Si vous voulez supportez le travail

Voici le nom de notre Bank et le numero de notre account: chase Bank/ MSHN Account #: 391-311-088